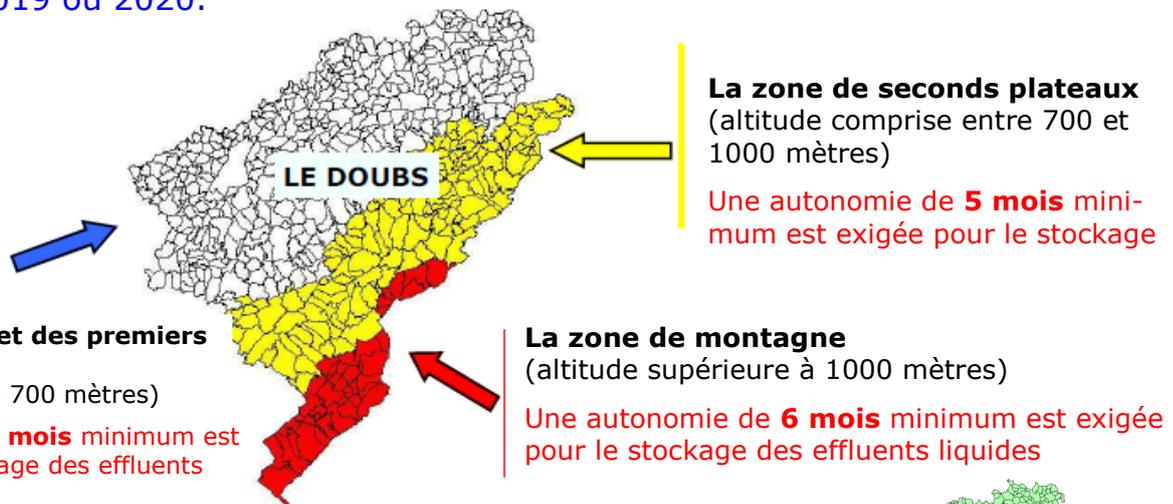




Les agriculteurs agissent pour la qualité de l'eau !

Stockage des effluents liquides : rappel des échéances

✓ Comme le prévoit le règlement du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue de 2013 et le Règlement Sanitaire Départemental révisé en 2014, tout bâtiment d'élevage devra être aux normes en 2019 ou 2020.

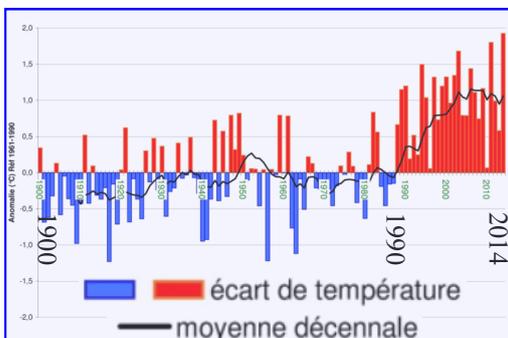


Communes en bleu = territoire du SAGE Haut-Doubs-Haute Loue : mise aux normes à réaliser avant fin 2019

Communes en vert = autres communes du département du Doubs : mise aux normes à réaliser avant fin 2020

Plus d'informations auprès des conseillers bâtiments :

Pauline Thouvenin et Pierre-Emmanuel JAVEL 03.81.65.52.76



Source : Météo France

Augmenter les capacités de stockage malgré le réchauffement climatique ?

Comme on peut le voir sur ce graphique de Météo France présentant les écarts de températures de l'air par rapport à la période de référence (1961-1990), le réchauffement climatique est engagé depuis le début des années 1990. En moyenne les hivers seront moins froids et moins longs. Mais le dérèglement climatique se manifeste surtout par une plus grande variabilité météo qui peut se traduire comme lors de l'hiver 2012/2013 par un excès de pluie et un hiver tardif, mettant à mal les capacités de stockage.



Des investissements au cas par cas

Les conseillers bâtiments peuvent vous accompagner dans toutes les étapes de votre projet (choix techniques, permis de construire, dossier d'aides PMBE). Le coût estimatif pour les ouvrages de stockage est de **200 à 250 €/m²** pour la réalisation d'une fumière couverte, **150 à 200 €/m³** pour une fosse couverte et de **100 à 150 €/m²** pour la couverture d'une fosse ou d'une fumière existante. Pour de nombreuses petites exploitations, l'achat d'une poche souple peut apporter une solution à moindre coût : environ **60 €/m³** terrassement compris.

Gagner en autonomie de stockage, une réponse aux aléas climatiques

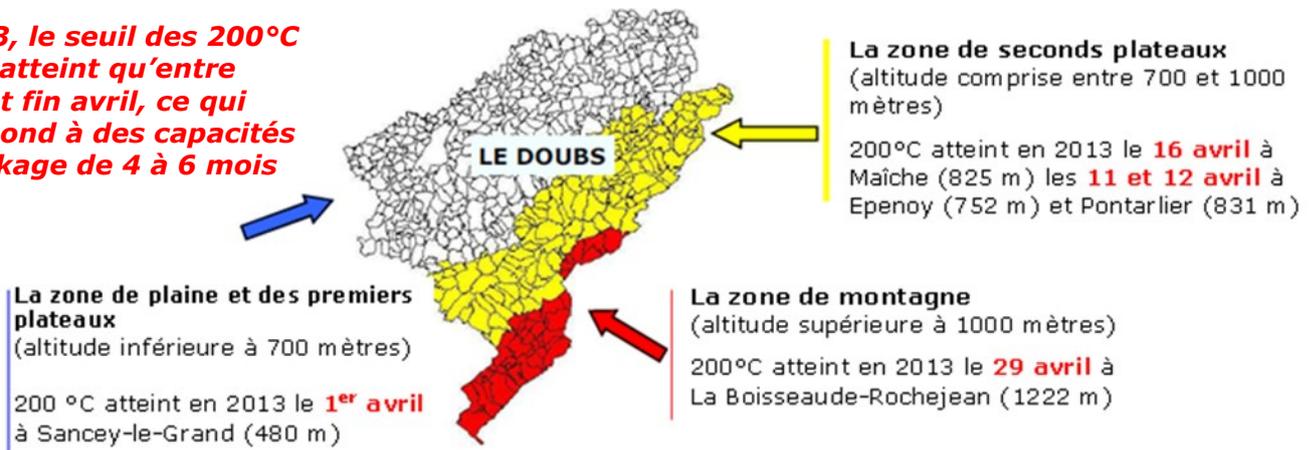
Des capacités de stockage suffisantes permettent d'**éviter les épandages en période hivernale** où l'arrêt de la végétation et les conditions climatiques entraînent les nitrates vers les eaux souterraines et les rivières. Pouvoir attendre le redémarrage de la végétation au printemps (**seuil des 200°C**) c'est **garantir une meilleure valorisation de l'azote épandu**.

Le changement climatique en cours se traduit dès à présent par des températures moyennes plus élevées et des pics caniculaires de plus en plus fréquents, mais surtout par **une plus grande variabilité du climat** : des périodes très pluvieuses (été 2014, six premiers mois de 2016), des périodes sèches (printemps 2011, 2014, hiver et printemps 2017,...), des périodes très froides (février 2012). **Être capable de stocker ses effluents pour les épandre au bon moment, c'est aussi se prémunir contre les aléas climatiques.**

Récemment, l'hiver 2012-2013 a été caractérisé par une fin d'année 2012 très arrosée (550 à 750 mm en 4 mois) et un début d'année 2013 froid, pluvieux et neigeux. De nombreuses exploitations se sont retrouvées avec des fosses saturées ou proches de la saturation, en particulier dans le haut du département. En 2013 il a fallu attendre entre début et fin avril pour pouvoir accéder aux parcelles dans de bonnes conditions et à un stade optimum pour les prairies.

Les capacités de stockage qui seront prochainement imposées par la réglementation, permettent de faire face à ce type de situation lors des hivers rigoureux mais également de gagner en souplesse dans les dates d'épandage au printemps pour mieux adapter son calendrier d'épandage selon chaque parcelle (altitude, précocité, objectif de production). **Des effluents mieux épandus c'est autant d'engrais économisés !**

En 2013, le seuil des 200°C n'a été atteint qu'entre début et fin avril, ce qui correspond à des capacités de stockage de 4 à 6 mois



Pour vous aider dans vos réflexions et estimer quel volume de stockage vous manque, vous trouverez ci-dessous les volumes d'effluents produits par une exploitation type selon les bâtiments.

Volumes indicatifs d'effluents générés par un troupeau de 35 VL et de 35 génisses								
	Tonnes de fumier			m ³ d'effluents (liser et/ou purin)			Facteur multiplicatif du volume liquide pour tenir compte des eaux vertes et blanches et des eaux de pluie si aucun ouvrage n'est couvert	
	4 mois	5 mois	6 mois	4 mois	5 mois	6 mois		
Etable entravée	290	360	430	50	60	75	x 4	
Aire paillée + fumier raclé				40	55	65		x 4
Aire paillée intégrale				0	0	0		
Pente paille				10	13	16	x 4	
Logette 100 % fumier	260	330	390	75	95	115	x 4	
Logette caillebotis	0	0	0	380	470	560	x 2	
Logette lisier raclé	0	0	0					
Logette mixte	115	145	170	260	320	380	x 2	
Aire paillée + caillebotis				210	265	320		x 2
Aire paillée + lisier raclé								

La Chambre d'Agriculture vous accompagne dans la valorisation des effluents d'élevage :
Conseil en fertilisation et épandages : Didier TOURENNE au 03.81.65.52.93.
Projets bâtiments : Pauline Thouvenin ou Pierre-Emmanuel Javel au 03.81.65.52.76.
Retrouvez les derniers bulletins techniques épandage sur notre site internet :
www.franche-comte.chambagri.fr rubrique Cia25-90 puis «Nos publications»